

# **Compte rendu du conseil municipal du 8 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois d'octobre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

**Convocations** adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 4 octobre 2021

**Affichage en mairie** : le 4 octobre 2021\*

\*\*\*\*\*

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mme Evelyne COUTEAU - M. Joël DAVID 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Patricia MATZ 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Thierry CRESCENCE 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Laurence CABRERA 4<sup>ème</sup> Adjointe - Mme Anne HERBRETEAU – M. Mehdi GIE – Mme Patricia REAL – Mme Sandrine VAYSSE – M. Walter WHITE –M. Jean-Marie CHARENTON – M. Marc BOUWYN

**ABSENTS EXCUSES** : M. Michel GENDRAUD (Pouvoir à M. Thierry CRESCENCE) – Mme Josseline TURBEAUX (Pouvoir à M. Marc BOUWYN).

**ABSENT** : M. Luc ROUSSEAU

Madame Laurence CABRERA a été nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Le quorum est constaté.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. M. BOUWYN va enregistrer le conseil via son téléphone.

<b>I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021</b>
--

- **Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.**

## II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE ENTRE LE 11 SEPTEMBRE ET LE 8 OCTOBRE 2021

2021	DÉPENSES COMMUNE			
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B85N°622	1214,58	SOCCOIM Location conteneur		611
B86N°624	900,00	SALEH Tammam Réparation travaux chaudière		62871
B91N°660	2480,16		GARAVOGLIO Réparation ponton étang	2128/2315
B91N°664	1307,60		PROTEC'HOME Fourniture et pose alarme	2188
B91N°665	3285,60		FRICOM armoire froide restaurant scolaire	2315
B92N°670	369,60	HEAU Double vitrage sur porte école primaire		615221
B92N°671	384,00	ESPACE 2000 Location mini-pelle		615231
2021	DÉPENSES EAU/ASSAINISSEMENT			
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B20N°117	253,72	Vauvelle Réparation fuite rue de Nogent		6156
B21N°121	3930,00	SEIT Hydreau Visite de maintenance poste relevage		611
B21N°125	1863,00	ESPACE 2000 Réparation fuite d'eau (fougères, bois des haies,...)		61523

## III. DÉLIBÉRATION

### **1 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE CLASSEMENT EN ZORCOMIR:**

La commune n'est pas dans la liste des Communes concernées par la ZORCOMIR. Le bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique invite le conseil municipal à retirer la délibération N°2021-09-06 prise en conseil municipal du 10 septembre 2021 demandant le classement de la commune de Varennes Changy en Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (zorcomir).

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce « favorable » pour retirer la délibération N°2021-09-06 prise en conseil municipal du 10 septembre 2021 demandant le classement de la commune de Varennes Changy en Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (zorcomir).**

### **2 – RÉVISION DU RIFSEEP DES AGENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES CHANGY APRÈS AVIS DU COMITE TECHNIQUE :**

Le Comité Technique du Centre de Gestion, dans son avis rendu lors de la séance du 16 septembre 2021, souligne que le comité doit être saisi préalablement. La délibération N°2021-06-04 du 11/06/2021 n'est donc pas règlementaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, maintien les termes de la délibération 2021-06-04 pour :**

- **La révision** des montants maximum et minimum de l'IFSE pour les groupes de fonctions comprenant des agents en poste selon le barème indiqué dans la délibération N°2021-06-04 du 11/06/2021.

- **L'instauration** du complément indemnitaire annuel selon le barème indiqué dans la délibération N°2021-06-04 du 11/06/2021.

Arrivée de M. Luc ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

### **3 – AUTORISATION DE RÉALISER L'ACHAT DE PARCELLES RUE DU PORTEAU ET RUE DE LORRIS :**

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de réaliser l'achat de deux parcelles situées :

Rue du Porteau : afin d'agrandir le parking de la maison médicalisée et ainsi offrir plus de places aux consultants

Rue de Lorris : afin d'obtenir une bande le long de la Maison des Associations permettant l'accès tampon d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Un conseiller demande que soit séparées en 2 délibérations l'autorisation de réalisation de l'achat des parcelles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré (3 abstentions -12 favorables), autorise Mme le Maire à réaliser l'achat à l'euro symbolique de la parcelle située rue du Porteau pour agrandir le parking de la maison Médicalisée.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à réaliser l'achat à l'euro symbolique de la parcelle située rue de Lorris pour obtenir la bande située le long de la Maison des Associations.**

### **4 – TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR 2022 :**

Il est rappelé que la taxe d'aménagement doit être votée avant le 30 novembre 2021.

Elle est composée de 2 parties : la part communale de 1 à 5% et la part départementale de 1 à 2.5% ;

La taxe a été votée à Varennes-Changy le 14 octobre 2011 et révisée en 2015 selon les modalités suivantes :

- Taxe d'aménagement au taux de 5% sur les secteurs du Plan Local d'Urbanisme en 1AU et 2AU
- Maintien sur le reste du territoire communal au taux de 3% ;

Le Conseil Municipal maintien de ces taux depuis cette date chaque année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, maintien les taux de la taxe d'aménagements :**

**3% sur le territoire communal**

**5% sur les secteurs du Plan Local d'Urbanisme en 1AU et 2AU**

## **IV. INFORMATIONS DIVERSES**

### **I. DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE JOUXTANT LE CIMETIÈRE PAR UN ADMINISTRÉ.**

Un administré informe le conseil de son souhait de devenir acquéreur d'une parcelle jouxtant le cimetière, rue de St Hilaire. Cette parcelle est une partie non clôturée du terrain dont la Mairie s'est acquittée pour l'agrandissement du cimetière

### **II. RAPPEL DES RÈGLES DÉROGATOIRES SUR LA RÉUNION DES ORGANES DÉLIBÉRANTES**

Nouvelles règles dérogatoires : Toutes les règles prises pendant la période covid et jusqu'à présent pour les réunions pour les conseils municipaux ont été abolies au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Pour faire suite aux conséquences de la crise sanitaire, Mme la préfète a pris un décret instaurant le port du masque obligatoire du 11 octobre 2021 au 11 novembre 2021, pour les personnes de plus de 11ans, dans les lieux extérieurs ouverts aux publics amenant une forte densité de fréquentation et pour lesquels la distanciation physique n'est que peu respectée.

### **III. DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DES SOMMES CORRESPONDANT AUX FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ELUS DES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

Il est mis en place un dispositif de remboursement, par les services de l'état, des frais de gardes pour les élus des communes de moins de 3500 habitants confrontés dans l'exécution de leur mission à la nécessité de faire garder leurs enfants de moins de 16 ans ou personnes handicapées ou personnes âgées. La demande se fait par un formulaire très spécifique, et la première demande sera soumise au vote du conseil municipal. Si vous estimez qu'il est nécessaire de mettre en place ce remboursement de frais de garde on prendra une délibération lors du prochain conseil.

### **IV. VISITE CENTRALE DE DAMPIERRE**

Les membres du conseil municipal ainsi que les administrés de la commune sont invités à visiter la Centrale de Dampierre. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie afin d'organiser la visite avec la Centrale de Dampierre.

### **V. ENQUETE PUBLIQUE PHOTOVOLTAÏQUE**

Mme le Maire rappelle qu'une enquête publique a débuté pour le projet de panneau photovoltaïque avec l'autoroute A77 sur un terrain délaissé autoroutier enclavé et encerclé de barrière.

### **VI. VITESSE RUE DE NOGENT**

La mairie a reçu des plaintes récurrentes de riverains de la rue de Nogent, zonée à 70km/h.

Dans le cadre de ses fonctions de Police, Mme le Maire informe le conseil qu'elle a pris un arrêté repassant la vitesse à 50km/h dans cette zone, en entrée et en sortie de Varennes, qui entrera en vigueur dès la mise en place des nouveaux panneaux. Une campagne d'information débutera immédiatement pour en informer les Varennois.

Le radar pédagogique va être réparé et déplacé. Un second va être acheté comme prévu.

## **VII. TRACTEUR**

Parmi les nombreux devis étudiés, la proposition pour un tracteur-épareuse émanant d'un lot « rebus » du département entretenus par une entreprise de Pithiviers offrent de nombreuses garanties intéressantes. Le tracteur a 4000h et l'épareuse 3000h. Le coût final est encore à calculer avec la reprise du vieux tracteur et de la vieille rotofile, et les subventions possibles.

Il faudra mettre en place une déclaration modificative au budget car cet achat n'avait pas été programmé et si le Conseil Municipal est d'accord il faudrait mettre une option sur ce matériel avec reprise de l'ancien.

## **V. REMERCIEMENTS DIVERS**

Diverses associations ont transmis leurs remerciements pour les subventions reçues.

## **VI. EXPRESSION DES CONSEILLERS**

Mme Laurence CABRERA informe le Conseil Municipal de l'avancée du Marché du Goût et des Producteurs qui se tiendra le Dimanche 17 octobre de 9h00 à 13h00 ou 17h00, selon le choix des participants, sur le parking de l'église. La météo devrait être clémente. De nouveaux participants ont souhaité venir. Le nombre d'exposants est équivalent aux précédentes manifestations. La manifestation entre dans le cadre de l'arrêté préfectoral instaurant le port du masque obligatoire.

M. Thierry CRESCENCE informe le Conseil Municipal que le contrat « Eaux et Assainissement » avec SEIT a été résilié, et qu'un contrat « Eaux et Assainissement » avec SOC a été signé.

Les ateliers d'artistes ont lieu le 17 octobre. Varennes à un artiste qui va ouvrir son atelier ce jour, M. RUSU.

**La séance est levée à : 21h30**